

Quand le directeur de cabinet du maire de Moirans donne dans le « hooliganisme » politique

Franck LONGO, directeur de cabinet de Gérard SIMONET, pose tout fier aux cotés d' Alexandre ROUX, secrétaire départemental du parti Les Républicains en train d'occuper les bancs du conseil municipal de Grenoble le lundi 11 juillet, après avoir participé à l'envahissement de la salle, ce qui empêchait le conseil de siéger. Il a même posté la photo sur son compte Twitter.

Pas joli, joli. Les collaborateurs de cabinet ne sont pas fonctionnaires titulaires mais ils sont

légalement tenus au respect des institutions républicaines. Franck LONGO en a certainement conscience : il a « twitté » le lendemain qu'il était dans le public (pas sur les bancs des élus). Ce n'est pas bien de mentir, la photo postée ne laisse aucun doute.

Pourtant, il a un illustre prédécesseur, qui pourrait lui donner des leçons de « maintien » politique, car on le sait très appliqué à ne jamais enfreindre la loi ? La preuve dans quelques brèves (en page 1 et 4).

Du bon usage de l'argent public

Comme l'an dernier, Julien Polat a mené une cohorte de 15 abstentions à l'adoption d'une aide à l'accès à l'eau potable et l'assainissement des populations de RDCongo et Bolivie, pour un montant de moins de 45 000 € (1 % du budget). La coopération décentralisée est permise par la loi mais ne relève pas selon lui de « l'argent public que nous avons à gérer à l'échelle intercommunale ». L'aide à une entreprise très privée

de spectacle de cirque pour 150 000€ annuels, par contre, pas de problème... Et il se montre également bien moins regardant pour gaspiller des centaines de milliers d'Euros pour revenir sur des décisions d'aménagement ultérieures à DiverCité : plus d'un demi-million d'Euros pour dédommager les différents protagonistes, afin de contenter quelques voisins et propriétaires de foncier (suite page 2)

Édito

Une fois n'est pas coutume, ce numéro d'été de l'Ecolonews du Vironnais peut sembler grinçant et peu constructif. Mais nous sommes nombreux à être de plus en plus inquiets de la posture de certains élus actuellement en responsabilité à Voiron et en Pays Vironnais, et nous pensons indispensable de rendre publics certains agissements, absolument contraires aux valeurs que nous portons !

Transparence, respect des habitants et des institutions et, avant tout, recherche permanente et concertée de l'intérêt général à long terme et non de « ce qui rapporte des voix » à court terme, sont pour nous les piliers à respecter à quelque échelle de territoire que ce soit.

Clientélisme, coups de mentons et procédures bâclées voire illégales, semblent au contraire devenir le quotidien de nos institutions locales. Nous avons collecté pour vous quelques anecdotes récentes, pour étayer notre propos (ci-contre et en page 4). Quant au dossier de ce numéro (pages centrales), il concerne la modification du Plan local d'Urbanisme de Voiron, votée ce 13 Juillet à l'unanimité, sans que personne ne se soit vraiment soucié de son contenu, si l'on en croit la pauvreté du débat en conseil municipal. Dossier qui lui aussi est assez symptomatique de la dérive actuelle que nous condamnons.

Que ces nouvelles peu réjouissantes ne vous empêchent pas pour autant de passer un très bel été ! Et rendez-vous à l'automne pour en discuter ensemble ?

Danièle Falchier, co-référente du groupe local EELV du Vironnais

F(AI)TES DE L'ÉCOLOGIE

Info : la F(ai)tes de l'écologie aura lieu le samedi 24 septembre à Fontaine sur le thème de l'électricité.



Appelez au 09 71 49 91 52



Envoyez un mail à voironnais@eelv.fr ou isere@eelv.fr



Informez-vous www.voironnais.eelv.fr

CHRONIQUE DU VOTE DU PLU LE 13 JUILLET : UNE QUESTION SANS RÉPONSE... ET UN CONFLIT D'INTÉRÊT PASSÉ INAPERÇU !

Par Danièle Falchier

La modification du Plan Local d'Urbanisme a été votée à l'unanimité mercredi 13 Juillet, après très peu de débat, et des réponses approximatives, voire mensongères du Maire.

Le commissaire enquêteur a donné à l'issue de l'enquête publique un avis favorable assorti de quatre réserves. Trois seulement sont jugées « recevables », la première étant, selon la délibération votée, une « erreur de droit ». A la question posée par l'opposition sur cette appréciation étonnante (le commissaire enquêteur est pourtant missionné par le Tribunal Administratif), le maire a juste évoqué un « excès de zèle ».

C'est vrai, de quoi se mêle-t-il ce commissaire enquêteur, quand il reproche à la mairie de faire une modification là où la loi impose de faire une révision, pour permettre une concertation élargie, quand on touche aux constructibilités

des parcelles ? Le commissaire enquêteur acceptait la modification à titre dérogatoire, mais à condition que la Ville s'engage à lancer une procédure de révision, et c'était l'objet de sa réserve numéro 1. Mais le maire l'a balayée d'un revers de main ... et la modification du PLU a été votée à l'unanimité !

Unanimité ? **Bizarrement, l'adjoint à l'urbanisme, qui a pourtant porté et instruit le dossier de bout en bout, était absent lors du vote, et non représenté** (le maire avait annoncé pendant l'appel qu'il allait « nous » rejoindre), et il est venu très discrètement s'asseoir à sa place pendant la lecture de la deuxième délibération.

Vous avez dit bizarre ? Non, prudent, voire calculateur ! Mr Gattaz est en effet vice-président du conseil de surveillance de la société Radiall, et la modification de zonage sur DiverCité (qui

induit une augmentation substantielle de la valeur du foncier!) concerne la parcelle Radiall.

Si Mr Gattaz avait voté la délibération, il était passible d'une inculpation au titre de l'article 433.12 du code pénal ... c'est-à-dire : prise illégale d'intérêt ! Reste le fait qu'il a été juge et partie dans cette affaire préparée de longue date... nous en avons émis l'hypothèse dès l'été dernier (*). A suivre ?

Sur les autres aspects du PLU, des modifications substantielles, sous prétexte de mise en conformité avec le SCoT, semblent au contraire aller dans un sens inverse (pour le commerce), soit se contenter du statu quo (pour la consommation d'espace). Une nouvelle révision s'impose bel et bien, **pour réparer cette modification bâclée!**

Lire « ecolonews numéro 2 » !

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, est un document majeur sur lequel les élus de toute la région urbaine grenobloise ont planché pendant plusieurs années, afin de créer les « conditions d'un développement soutenable sur la longue durée, apte à recréer des espaces de vie et de proximité pour chacun, [...] en retrouvant de nouveaux équilibres de fonctionnement en rupture avec l'étalement urbain et la périurbanisation ». *N'en déplaise au maire, il s'impose également à Voiron !*

PROBLÈME DE LÉGALITÉ ... DANGEREUX POUR LES COMMERCES DU CENTRE VILLE ?

Nous sommes un certain nombre à avoir participé à l'enquête publique, et avoir émis des réserves sur certaines dispositions, semblant incompatibles avec le document d'aménagement commercial (DAC) du SCoT.

Pour rappel, le SCoT décline la décision prise de « réinviter tous les commerces qui le peuvent à l'intérieur de la ville » et de « réserver les zones commerciales de périphérie pour les commerces de non-proximité plus difficilement compatibles avec l'habitat » (extrait du document DAC). Pour les

commerces déjà existants dont l'installation ne serait aujourd'hui plus permise, le SCoT tolère seulement leur transformation ou aménagement à surfaces de vente et de stationnement constantes.

Or, le nouveau règlement prévu pour la zone des Blanchisseries ne tient pas compte de cette obligation du SCoT, en permettant l'agrandissement des commerces existants, ce que nous avons signalé. L'EP SCoT avait également soulevé cet aspect dans l'avis qu'il a rendu... mais comme par hasard, ou la faute à pas de chance, son

courrier est arrivé trop tard !

La possibilité d'implantation de commerces « répondant aux besoins des habitants des quartiers » est également déclinée de manière extrêmement laxiste... Il ne reste vraiment plus grand-chose des principes qui avaient été imaginés dans le SCoT pour éviter à tout prix de dévitaliser les cœurs de ville !

Nous n'avons pas encore vu le document final voté, mais si ces dispositions problématiques y figurent toujours, **le PLU fera l'objet d'un recours partiel devant le tribunal administratif !**

LA VITALITÉ DES COMMERCES DU CŒUR DE VILLE DE VOIRON : UN JOYAU À PRÉSERVER !

Ce terme de joyau, beau mais fragile, avait été utilisé par le consultant qui avait travaillé au volet commercial de l'opération Cœur de Ville, en avouant avoir été très agréablement surpris de la qualité et de la diversité de l'offre présente à Voiron. Dès l'annonce du projet, et alors que beaucoup de commerçants déjà implantés étaient inquiets des travaux à venir, on avait vu au contraire quelques « franchisés » haut de gamme venir s'installer

dans les rues concernées par le futur projet... Aujourd'hui, après une campagne de dénigrement des atouts de Voiron menée tambour battant par le nouvel édile jusqu'à son élection, et dont Voiron ne s'est toujours pas remise, on voit à nouveau nombre de commerces du centre ville fermer leur porte... Et les élus, tous bords confondus, de le déplorer !

TOUS les territoires qui ont cru pouvoir à la fois développer des zones commerciales de périphérie

ET conforter leurs centres urbains se sont cassés les dents, et doivent maintenant dépenser des fortunes pour tenter de « réparer » les dégâts, sans y parvenir... A Voiron et dans le Pays Voironnais, le pire n'est pas encore advenu à **condition de tout mettre en œuvre pour prévenir... plutôt que guérir ! Le PLU doit servir d'outil !**

Julien Polat, shériff de Voiron ?

Deux commerçants de Voiron ont eu une altercation sur la voie publique, ils en sont venus aux mains. Cela relève bien entendu de la justice, personne n'est au dessus des lois. Mais la justice est lente, et le shériff

de Voiron a sa préférence parmi les deux impétrants ! Il lui aurait donc suffi de menacer l'un des deux de ne pas lui donner les autorisations qu'il demande pour son projet de développement de son activité sur

Voiron, pour que celui-ci mette la clé sous la porte et aille voir ailleurs !
Assez désolant, non ?

La Halle près de la gare à Voiron a été démolie récemment.. Mais savez-vous dans quelles circonstances ?

Julien Polat, irrité des recours juridiques intentés par les promoteurs du projet Quai 22, a décidé d'en finir une fois pour toute en démolissant la Halle. Les porteurs du projet ont donc attaqué le permis de démolir, puis ont demandé au juge

des référés de statuer en urgence, la pelleteuse étant déjà prête à opérer. Eh bien, le maire a ordonné que le travail commence, avant le jugement en référé... qui n'a trouvé qu'un vice de forme pour rejeter le recours. Mais personne n'a vérifié

si le maire avait bien l'autorisation de demander un permis de démolir, qu'aurait du lui donner son conseil municipal ? **La démolition était bel et bien illégale !**

Après le « contrat municipal étudiant », un nouveau dispositif pour employer des jeunes « au noir » !

Lors du conseil municipal du 13 Juillet, a été instaurée la possibilité pour un jeune Voironnais de se voir octroyer une aide de 700 € pour passer son permis de conduire. Belle initiative, si l'on évite le clientélisme. Mais selon le précepte préféré de la nouvelle

majorité, ce « droit » se fera en échange d'un « devoir » : 56 heures de « travail bénévole »... **Pas besoin de la nouvelle loi « Travail » à Voiron, le travail dédommagé en nature, en dehors de tout versement de prestation sociale, est déjà en vigueur ! Qui dit mieux ?**

Garde à vous !

Madame la maire de Vourey a osé, en Conseil d'Administration du lycée de Moirans, joindre sa voix à celles des parents d'élèves et des professeurs pour s'opposer à la mise en place des portiques « Wauquiez » à l'entrée du lycée. Elle a été désavouée par celui qui n'est pas président du pays voironnais (mais aimerait que tout le monde pense comme lui) et du coup a montré sa réprobation en démissionnant de toutes ses représentations !

Le Pays Voironnais, Territoire à Energie Positive (TEPOS)... malgré l'énergie négative de certains élus !

Portée par la dynamique engendrée par cet engagement TEPOS, la commission Environnement du mois de Mai avait acté à l'unanimité une prise de participation du Pays Voironnais à hauteur de 5000€ dans la SAS de production d'énergie

solaire BUXIA, initiée par des citoyens et des élus de la commune de La Buisse. Mais la délibération correspondante n'a jamais été votée en conseil communautaire, pire elle a été retirée de l'ordre du jour... **Une SAS à gouvernance coopérative**

initiiée par une démarche citoyenne ça doit faire peur à certains ? Ou bien est-ce parce que La Buisse n'est pas une commune « amie » de la droite voironnaise ?

Aire de grand passage à Moirans : Monsieur le Maire n'est « pas sérieux » !

Toujours fermement opposé à la construction sur sa commune d'une aire de grand passage pour les gens du voyage, prévue au schéma départemental, Gérard Simonet avait fait un recours en annulation de ce schéma, qu'il a perdu, puis a

fait appel et a voulu aller en conseil d'État ! Le juge a estimé lors de l'audience du 16 Juin dernier que la question de constitutionnalité posée était « dépourvue de caractère sérieux » et a donc refusé de la transmettre. L'appel reste à juger...

A quand le premier coup de pioche pour cet équipement très attendu par les populations concernées, et prévu par une loi datant de ... l'an 2000 ?